



Conseil économique  
et social

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.3/1995/5  
12 janvier 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMMISSION DE STATISTIQUE  
Vingt-huitième session  
27 février-3 mars 1995  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*

STATISTIQUES DU COMMERCE INTERNATIONAL

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer à la Commission de statistique le rapport de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international (responsable : le GATT), qu'elle trouvera ci-joint en annexe. Ce rapport est présenté à la Commission conformément à la demande qu'elle a formulée à sa session extraordinaire<sup>1</sup>.

---

\* E/CN.3/1995/1.

<sup>1</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 1994, Supplément No 9 (E/1994/29), par. 1.

Annexe

RAPPORT DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE INTERINSTITUTIONS CHARGÉE DES  
STATISTIQUES DU COMMERCE INTERNATIONAL

TABLE DES MATIÈRES

|  | <u>Paragraphe</u> s | <u>Page</u> |
|--|---------------------|-------------|
| I. RENSEIGNEMENTS DE BASE . . . . .  | 1                   | 3           |
| II. MANDAT . . . . .   | 2                   | 3           |
| III. TRAVAUX EFFECTUÉS DEPUIS LA SESSION EXTRAORDINAIRE<br>DE LA COMMISSION DE STATISTIQUE . . . . . | 3 - 5               | 3           |
| IV. FUTUR PROGRAMME DE TRAVAIL . . . . .   | 6 - 7               | 5           |
| V. QUESTIONS À EXAMINER . . . . .  | 8                   | 5           |

Appendices

|  |  |    |
|--|--|----|
| I. PRATIQUES NATIONALES EN MATIÈRE DE STATISTIQUES DU COMMERCE<br>INTERNATIONAL . . . . .  |  | 7  |
| II. RÉVISION DES CONCEPTS ET DÉFINITIONS UTILISÉS PAR<br>L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DANS LES STATISTIQUES DU<br>COMMERCE INTERNATIONAL . . . . . |  | 8  |
| III. RÉVISION DE LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL .  |  | 13 |

## I. RENSEIGNEMENTS DE BASE

1. L'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international a été créée par le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination de la Commission de statistique à sa quinzième session (New York, 29 juin-1er juillet 1992) (voir E/CN.3/1993/21, par. 51). Cette équipe, dont la création a été entérinée par la Commission de statistique à sa vingt-septième session<sup>a</sup>, se compose des membres suivants : Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique pour l'Europe (CEE), CNUCED, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), GATT, Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), Banque interaméricaine de développement (BID), Centre du commerce international (CCI), Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) et Organisation douanière mondiale.

## II. MANDAT

2. L'Équipe spéciale agit conformément au mandat commun aux six équipes spéciales, qui a été approuvé par la Commission de statistique (voir le paragraphe 53 du document de base E/CN.3/1993/21 dont la Commission est saisie).

## III. TRAVAUX EFFECTUÉS DEPUIS LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION DE STATISTIQUE

3. L'Équipe spéciale s'est réunie à Luxembourg du 14 au 16 novembre 1994, puis a tenu une réunion technique d'une journée à laquelle des responsables nationaux en matière de statistique et des spécialistes ont été invités. Les travaux de cette réunion technique ont porté essentiellement sur l'ajustement et l'estimation des données commerciales.

4. Les principaux résultats des activités menées par l'Équipe spéciale au cours de la période à l'examen sont les suivants :

a) La Division de statistique du Secrétariat de l'ONU se sert désormais davantage des données mensuelles du FMI;

b) Le champ d'application de COMTRADE, la base de données relative au commerce des produits de base, a pris beaucoup d'extension grâce à la mise en oeuvre, par la Division, d'un plan global d'action qui a eu notamment pour effet d'accroître sensiblement les échanges de données entre les organisations internationales;

---

<sup>a</sup> Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1993, Supplément No 6 (E/1993/26), par. 27.

c) Il a été décidé de mettre un terme aux travaux d'ajustement des données nationales entrepris en vue d'améliorer la comparabilité de ces données et de faciliter la mise au point de COMTRADE. L'Équipe spéciale a pris cette décision après avoir examiné les travaux réalisés à ce jour, pris en considération le montant des ressources utilisées et évalué la possibilité de nouveaux progrès;

d) Le projet de publication concernant les pratiques nationales en matière de statistiques du commerce extérieur est achevé. Les réponses apportées par les pays aux questions qui leur ont été posées, pondérées par le volume de leurs échanges, indiquent la fréquence du recours à ces pratiques. De plus, la fréquence moyenne du respect de ces pratiques a été calculée à partir du montant total des réponses obtenues pour chaque question (voir appendice I);

e) Le plan d'action concernant la révision des concepts et définitions utilisés par l'ONU en matière de statistiques du commerce international a été arrêté ainsi que les grandes lignes de cette révision (voir appendice II);

f) Il a été convenu qu'il n'était pas nécessaire de réviser la Classification type pour le commerce international, troisième révision (CTCI, Rev. 3) pour l'aligner sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH), les modifications qui lui seraient apportées étant jugées mineures (voir appendice III);

g) Il a été décidé d'approuver la proposition de la Division de statistique concernant la manière de traiter les données fondées sur la CTCI, Rev. 3 et le SH qui se trouvent dans COMTRADE et de procéder comme suit :

- i) Convertir les données fondées sur le SH de 1988 et sur celui de 1992 en données fondées sur le SH de 1996. La prochaine révision du SH n'étant pas prévue avant 2000, on disposera ainsi, d'ici là, d'une série chronologique de 12 ans;
- ii) Convertir les données fondées sur la CTCI, Rev. 1 en données fondées sur la CTCI, Rev. 2;
- iii) Retirer de COMTRADE les données fondées sur la CTCI, Rev. 3 pour ne conserver que les données fondées sur la CTCI, Rev. 2, qui permettent de faire remonter les séries chronologiques jusqu'à 1962, et les données fondées sur le SH de 1996 commençant par les données de 1988, qui permettent d'établir des données détaillées;

h) Des spécialistes de l'Équipe spéciale ont participé à deux ateliers de formation, dont l'un, qui était destiné aux pays membres de la Communauté d'États indépendants, s'est tenu à Moscou et l'autre, qui était destiné aux pays membres de l'Association latino-américaine d'intégration, s'est tenu à Lima.

5. La Commission est saisie des minutes de la réunion organisée par l'Équipe spéciale à Luxembourg.

## IV. FUTUR PROGRAMME DE TRAVAIL

6. Le futur programme de travail de l'Équipe spéciale se divise en deux parties distinctes. La première regroupe les tâches courantes ci-après :

a) Faire en sorte que la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU utilise les données du FMI;

b) Faire en sorte que l'on se serve des données d'EUROSTAT pour calculer les données de COMTRADE;

c) Faire en sorte que l'OCDE utilise les données de COMTRADE;

d) Veiller au partage des estimations disponibles;

e) Faire en sorte d'améliorer la qualité et le nombre des données contenues dans COMTRADE;

f) Veiller à l'échange des données sur les indices de prix et de volume.

7. La deuxième partie du programme regroupe les projets dont l'exécution doit être achevée à une date déterminée, à savoir :

a) L'examen des publications (1995);

b) L'examen des questionnaires (1995);

c) La publication du rapport sur la méthode utilisée pour procéder aux estimations (1995);

d) La publication du rapport sur les pratiques nationales en matière de statistiques du commerce extérieur (1996);

e) La révision des concepts et définitions (1997).

## V. QUESTIONS À EXAMINER

8. La Commission de statistique souhaitera peut-être :

a) Approuver la décision de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international de mettre un terme aux travaux d'ajustement des données commerciales;

b) Entériner le plan d'action pour la révision des concepts et définitions utilisés par l'ONU dans le domaine des statistiques du commerce international ainsi que les grandes lignes de cette révision (voir appendice II);

c) Accepter les recommandations de l'Équipe spéciale concernant la révision de la CTCI, Rev.3;

d) Entériner la proposition du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination tendant à ce que les pays (à commencer par les pays développés) analysent leurs pratiques, ébauchent un plan d'action leur permettant de faire mieux respecter les recommandations internationales en matière de statistiques du commerce international et analysent les raisons qui font que ces recommandations ne sont pas toujours respectées [voir E/CN.3/1995/2, par. 11, al. c)].

Appendice I

PRATIQUES NATIONALES EN MATIÈRE DE STATISTIQUES  
DU COMMERCE INTERNATIONAL

1. En réponse à la demande que le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination lui a adressée à sa dix-septième session [E/CN.3/1995/2, par. 11, al. a)], la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU a effectué au niveau de chaque région une analyse des pratiques nationales en matière de statistiques du commerce international qui s'applique aux pays développés et aux pays en développement et dont les résultats ont été pondérés par le volume des échanges et elle a examiné dans quelle mesure les recommandations de l'ONU en matière de statistiques du commerce international n'étaient pas respectées et quelles en étaient les conséquences. La Commission est saisie des documents de base que constituent cette analyse, qui est fondée sur les réponses à un questionnaire reçues de 131 pays ou zones, et les résultats d'un questionnaire de suivi de la Division de statistique, auquel 71 réponses avaient été apportées en novembre 1994. Les destinataires du questionnaire de suivi qui n'ont pas répondu seront contactés en janvier 1995.

2. Le rapport sur les pratiques nationales en matière de statistiques du commerce international, qui se fonde sur les réponses apportées aux deux questionnaires susvisés, sera publié au cours du premier trimestre de 1996 et distribué aux pays. Conformément à la demande du Groupe de travail [E/CN.3/1995/2, par. 11, al. a)], il sera tenu compte des informations qu'il contient lors de la révision, en 1995 et 1996, des recommandations de l'ONU concernant les statistiques du commerce international.

## Appendice II

### RÉVISION DES CONCEPTS ET DÉFINITIONS UTILISÉS PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DANS LES STATISTIQUES DU COMMERCE INTERNATIONAL

1. À la demande du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination [E/CN.3/1995/2, par. 11 d)], les plans pour la révision des concepts et définitions appliqués par l'Organisation des Nations Unies dans les statistiques du commerce international, et le calendrier proposé pour cette révision sont portés à l'attention de la Commission ci-après.

#### Concepts, démarche et calendrier

2. La révision a pour objet de a) préciser et expliquer plus complètement les concepts et définitions actuellement appliqués aux statistiques du commerce international; b) étendre ces concepts et définitions à de nouvelles tendances du commerce international; et c) les harmoniser avec des concepts et définitions actuellement appliqués dans les domaines voisins, en particulier la comptabilité nationale, les statistiques des balances des paiements et le commerce international des services. L'ensemble de ces améliorations devrait aider les statisticiens nationaux à mieux comprendre et appliquer ces concepts.

3. La rédaction des divers chapitres a commencé; cette tâche de rédaction a été partagée entre plusieurs organisations internationales.

4. Conformément au calendrier, le premier projet devrait être envoyé à un grand nombre de pays en janvier 1995, dans le but de recueillir les observations des experts nationaux des statistiques, des douanes, des balances des paiements, des comptes nationaux et du commerce international des services; une première version des concepts et définitions révisés doit être communiquée aux pays, pour observations, vers le milieu de 1995. Un groupe d'experts sera convoqué à la fin de 1995, probablement en novembre, pour examiner à la fois le projet de révision et les observations; le texte, dont la version définitive devrait être arrêtée au premier semestre de 1996, serait alors soumis à la Commission de statistique à sa vingt-neuvième session. Mais si le projet de texte est approuvé dans ses grandes lignes par le Groupe d'experts en novembre 1995, la version définitive pourrait être terminée en février 1996 environ. En pareil cas, plutôt que d'attendre la vingt-neuvième session de la Commission, celle-ci pourrait autoriser le Secrétariat à diffuser le texte à tous les membres de la Commission pour observations, et pour approbation éventuelle au début de 1996.

5. L'élaboration et l'examen du texte devraient tenir compte des contributions des commissions régionales, dont plusieurs ont une expérience particulière dans ce domaine. D'abord, elles auront reçu la première version du texte et seront invitées à apporter leur contribution à chaque étape de sa rédaction, et notamment à participer à la réunion du Groupe d'experts susmentionnée. Une fois achevée la révision des concepts et des définitions, on amorcera l'élaboration d'un manuel, à l'intention des pays, pour l'établissement des statistiques du commerce international en tenant compte des travaux déjà accomplis par la CESAP. L'expérience des commissions régionales sur le terrain sera d'un intérêt majeur pour la réalisation de ce projet.



6. Un premier examen indique que si l'on veut assurer une harmonisation des statistiques du commerce international avec les statistiques des balances des paiements, les statistiques des comptes nationaux et les statistiques du commerce des services, il faudra peut-être apporter certaines modifications aux concepts et définitions du commerce international, s'agissant notamment du champ couvert, du système commercial, des méthodes d'évaluation et du traitement des transactions par le pays partenaire, ou encore de la continuité des séries de statistiques commerciales.

Première esquisse d'une révision des concepts et définitions  
figurant dans les statistiques du commerce international des  
marchandises

A. Introduction

L'objet des statistiques du commerce international des marchandises; les variables normales et leurs fonctions; le processus d'établissement des concepts et des définitions; la pertinence et le rôle des pratiques nationales; l'évolution de l'économie mondiale et son impact sur les statistiques commerciales et sur les concepts et définitions recommandés; (mondialisation, changements technologiques, coopération et intégration régionales telles que les associations de libre-échange).

B. Harmonisation avec les autres statistiques économiques

Comment le commerce international des marchandises est défini dans le nouveau Système de comptabilité nationale et dans le nouveau Manuel de la balance des paiements du FMI, au regard des concepts habituels du commerce international; les relations du commerce des marchandises au commerce international des services et à l'analyse des échanges interindustriels; possibilités d'harmonisation; incorporation de certains ajustements de la balance des paiements dans les statistiques du commerce des marchandises.

C. Cadre conceptuel de l'établissement des statistiques  
du commerce international des marchandises

Repérage d'une transaction de commerce international

Il peut être effectué à l'aide : a) des documents douaniers traditionnels, et b) d'autres méthodes comme l'analyse des montants de la taxe à la valeur ajoutée (TVA) et diverses enquêtes.

Observations

La qualité des statistiques pose des problèmes en raison des courants commerciaux non repérés, ceux résultant de la contrebande; il peut y avoir une confusion entre certains biens et certains services; un problème de champ couvert se pose quand on utilise les données sur la TVA et les enquêtes fiscales; comment compléter les données douanières pour les marchandises qui ne font pas nécessairement l'objet d'une procédure douanière ou d'un document douanier.

### Champ couvert

Distinctions entre le commerce des marchandises et le commerce des services; transactions ne devant pas être comptabilisées; biens faisant la navette entre deux pays; réparations; biens à transformer; commerce postal; services de courrier; garanties; frontières nationales, y compris plateau continental; transactions qui ont leur origine ou leur destination dans les eaux internationales; opérations de sous-traitance; transactions de marchandisage; seuils de comptabilisation (exclusion des transactions de trop faible valeur); estimation des transactions de faible valeur; effets personnels des voyageurs; problèmes des inclusions ou des exclusions qui, dans la pratique nationale actuelle, ne sont pas rigoureusement observées ou qui rendent difficile la collecte d'informations, dans le cas notamment des navires; transactions qui représentent en fait un service, telles que celles qui portent sur les films et les logiciels; marchandises admises temporairement.

### Observations

Les biens et services sont de plus en plus groupés ensemble, en particulier dans des installations clefs en main; la distinction entre biens et services devient floue; effets sur la qualité; problème des marchandises en transit et du stockage et de l'entreposage temporaires.

### Régimes commerciaux

Flux d'entrée et de sortie; définition du territoire douanier et du territoire statistique; enquêtes douanières ou enquêtes auprès des entreprises et leur interprétation statistique; description détaillée du commerce général et du commerce spécial du point de vue de la procédure douanière appliquée; classement des transactions commerciales entre transactions spéciales et transactions générales; meilleure compréhension des deux systèmes, liens entre chacun de ces deux systèmes et les comptes nationaux; traitement des marchandises réexportées; entrepôts et transformation dans les zones franches tournées vers l'intérieur ou vers l'extérieur, et traitement particulier nécessaire; normalisation des termes utilisés dans le secteur douanier; entrepôts, entrepôts de douane, zones franches, port franc; exemples de l'ampleur des opérations de transformation de marchandises importées en marchandises d'origine nationale.

### Observations

Limites de l'information sur les marchandises réexportées; flux traversants (transit, entreposage, etc.); étendue des opérations de location de biens d'équipement; distinction entre crédit-bail et location de biens d'équipement.

### Détermination du pays partenaire dans une transaction

Utilisation des codes de pays (Organisation internationale de normalisation), emploi des codes de pays de l'ONU à des fins statistiques, système alpha-numérique du FMI, autres systèmes; tenue à jour des codes; systèmes différents : origine, expédition, acquisition, destination et vente; règles d'origine.

### Observations

Différents objectifs auxquels répondent différents systèmes; ambiguïté de la notion "d'origine"; concepts adaptés au rapprochement des données commerciales (expéditions par exemple) et transports; concepts incompatibles avec le rapprochement des données commerciales mais compatibles avec les données relatives à la production, problèmes particuliers tels que l'attribution à un pays de biens d'équipement usagés, de navires, soutages et magasins; biens militaires; application pratique des concepts d'origine et de destination.

### Évaluation et change

Règles du GATT sur l'évaluation et la valeur ajoutée; Définition de Bruxelles de la valeur; rabais; problèmes particuliers du troc, des filiales, des transactions non commerciales, du crédit-bail, des marchandises en expédition et des établissements industriels complets; évaluation (coût, assurance et fret (CAF), franco à bord (FAB) et franco long du quai); table standard des taux de change; sélection et application des taux de change; données sur les coûts de fret et d'assurances aux fins de l'ajustement FAB/CAF.

### Observations

Commerce intérieur à l'entreprise (entre filiales); difficultés d'application de la Définition de Bruxelles de la valeur; marchandises uniques, sans contrepartie sur le marché.

### Classification des marchandises

La classification internationale principale (SH, ou Système harmonisé et sa tenue à jour; classifications internationales dérivées) (CTCI, Classification internationale type, par industrie, de toutes les activités économiques (CITI), Classification par grandes catégories économiques).

### Observations

Décision du CCD; suppléments nationaux du Système harmonisé; tenue à jour des classifications dérivées; besoins d'informations auxiliaires (tableaux d'échanges interindustriels, enquêtes spéciales).

### Quantités

Compléments du SH; unités normalisées et unités normalisées supplémentaires; objets; contrôle; cargaisons nettes et brutes et emploi des deux notions; importance des données quantitatives pour toute une gamme d'utilisations.

### Période de référence

Définition d'une période normalisée; traitement des reports; révisions.

D. Autres thèmes

Période de comptabilisation

Changement de propriétaire; mouvements transfrontaliers; temps requis par le passage en douanes.

Confidentialité

Obligations et techniques de confidentialité; confidentialité active et passive; principe selon lequel la confidentialité ne doit pas s'étendre à un niveau d'agrégation des marchandises plus élevé que nécessaire.

Données à publier

Fréquence : annuelle, trimestrielle, mensuelle; niveau de détail; actualité de l'information; publications; forme de présentation lisible par la machine; recommandations sur les renseignements techniques ou méthodologiques dont les statisticiens devraient accompagner les statistiques qu'ils publient; dérogations aux recommandations.

Mode de transport

Utilisations; modes de transport utilisé.

Rapprochement des données commerciales

Emploi de techniques de rapprochement des données commerciales pour améliorer la qualité des données; techniques normales; problèmes résultant de l'adoption de concepts particuliers tels que l'évaluation FAB ou CAF; importations par le pays d'origine ou par le pays importateur.

Indicateurs de qualité

Il n'y a pas actuellement de directives données aux statisticiens sur la façon dont ils doivent décrire la qualité de leurs données; quelques directives seront proposées dans cette section.

Doubles comptages

Ils résultent de la mondialisation des échanges en raison de la production ou du montage dans des pays différents.

Appendice III

RÉVISION DE LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE  
INTERNATIONAL (CTCI, Rev.3)

1. La Commission de statistique a prié la Division de statistique (UNSTAT) de réviser la CTCI, Rev.3 au niveau le plus détaillé afin de la mettre en corrélation totale avec le Système harmonisé révisé (SH) et de publier cette révision de manière qu'elle prenne effet à compter du 1er janvier 1996, date de l'introduction du SH révisé. À la même session, d'aucuns ont souligné qu'à long terme, et de préférence au moment de la prochaine révision du SH<sup>b</sup> (c'est-à-dire la révision qui fera suite à la révision de 1996), la CTCI, Rev.3 devrait être abandonnée. La Commission a également estimé qu'à l'avenir, la Classification centrale de produits (CPC) pourrait être utilisée pour la classification à des fins d'analyse des statistiques du commerce international, remplaçant ainsi la CTCI, Rev.3 et que les données sur le commerce international construites selon le SH pourraient être transformées en une base de la CPC<sup>c</sup>. La Commission a décidé d'examiner la possibilité d'examiner à des fins d'analyse la CPC au lieu de la CTCI, Rev.3, dès que la version provisoire de la CPC aurait été révisée et évaluée<sup>d</sup>.

2. Conformément à cette recommandation, la Division de statistique a élaboré une nouvelle révision de la CTCI, Rev.3 et l'a diffusée aux organisations internationales, pour observations, le 15 juillet 1994. La Division de statistique a également préparé un projet de table de corrélation entre le SH 96 et la CTCI, Rev.3; cette table devrait être connue dans sa version définitive à la fin de 1994.

3. Au 8 novembre 1994, la Division avait reçu trois réponses relatives au nouveau projet de révision de la CTCI, Rev.3; l'une d'elles suggérait à la Division de se demander s'il était opportun et pratique de continuer à poursuivre cette révision et quels seraient les bénéficiaires de ce travail. Une note technique a été établie sur cette recommandation (voir pièce jointe).

4. L'Équipe spéciale sur les statistiques du commerce international a examiné la question quand elle s'est réunie du 14 au 16 novembre 1994; son opinion est exprimée plus haut. Pour l'essentiel, l'Équipe spéciale considère qu'il n'est pas nécessaire de réviser la CTCI, Rev.3, les changements nécessaires étant mineurs.

5. Étant donné l'analyse faite depuis la vingt-septième session de la commission, que l'on trouvera résumée dans la pièce jointe, ainsi que l'opinion plus générale exprimée par la Commission et les vues exprimées par l'Équipe spéciale sur les statistiques du commerce international, la Commission est invitée à indiquer a) si la révision de la CTCI, Rev.3, qui a été préparée, doit

---

<sup>b</sup> Ibid., par. 160.

<sup>c</sup> Ibid., par. 161.

<sup>d</sup> Ibid., par. 162 g).

être établie définitivement et publiée, ou b) si la CTCI, Rev.3, doit être conservée sans changement et si une table de corrélation entre le Système harmonisé 96 et la CTCI, Rev.3 devrait être établie et communiquée aux pays et à d'autres utilisateurs pour conversion des données fondées sur le SH 96 en données fondées sur la CTCI, Rev.3.

Pièce jointe à l'appendice III

NOTE TECHNIQUE SUR LA RÉVISION DE LA CLASSIFICATION TYPE POUR LE  
COMMERCE INTERNATIONAL, Rev.3

Nature et étendue de la révision du Système harmonisé

1. Le 6 juillet 1993, le Conseil de coopération douanière (CCD) a adopté plusieurs amendements à la version actuelle (1992) du Système harmonisé (SH 92), qui avait été recommandé par son Comité du Système harmonisé, créant ainsi une nouvelle version du Système harmonisé (SH 96); tous ces amendements entreront en vigueur le 1er janvier 1996. Le Comité du Système harmonisé, à sa treizième session en avril 1993, a adopté les tableaux de corrélation entre le SH 92 et le SH 96.

2. Le Comité du Système harmonisé a introduit le SH 96 afin d'assurer la normalisation de la codification et pour faciliter la collecte de données sur le commerce international, et notamment celui des nouveaux produits et de certaines marchandises déjà échangées mais qui prennent de plus en plus d'importance avec l'essor des échanges. En même temps, on a décidé de supprimer certaines sous-positions qui correspondent à des courants d'échanges insignifiants. Le Comité du Système harmonisé a également pris en considération les facteurs limitatifs dont doivent tenir compte les bureaux nationaux des douanes dans leur classification des marchandises en fonction des critères existants. On a constaté en effet que certains de ces critères n'étaient pas pratiques, ou bien n'étaient pas conceptuellement justifiés pour certains groupes de marchandises; de ce fait, il a été décidé de modifier ces groupes, de regrouper certaines marchandises entrant dans différents sous-groupes à quatre chiffres dans une nouvelle sous-position à six chiffres.

3. De ce fait, 312 nouvelles sous-positions ont été introduites dans le Système harmonisé, le domaine couvert par plusieurs centaines de sous-positions a été modifié et 254 sous-positions ont été supprimées. La plupart des amendements apportés au Système harmonisé ont un impact direct sur la CTCI, Rev.3.

Nature et étendue du projet de révision de la CTCI, Rev.3

4. Le projet de révision de la CTCI, Rev.3, qui tient déjà compte de toutes les modifications pertinentes incorporées dans le SH 96 s'inspire des principes suivants :

a) Pas de modification de la structure de la classification jusqu'aux groupes (indicatif à 3 chiffres) et au-dessus;

b) Maintien du même degré général d'agrégation des sous-positions du Système harmonisé et dans les rubriques de base de la CTCI, comme c'était le cas de la CTCI, Rev.3;

c) Suppression, création ou redéfinition des rubriques de base de la CTCI, au besoin, afin de tenir compte i) des changements introduits dans les critères de classification des sous-positions du SH; ii) suppression de certains codes du SH; et iii) création de nouvelles sous-positions.

5. La révision proposée de la CTCI, Rev.3 inclut la suppression de 34 codes existants et la création de 71 nouveaux codes. En outre, 176 codes supplémentaires correspondraient à un domaine couvert différent, en raison de modifications du domaine couvert des positions du Système harmonisé (voir E/CN.3/1995/5/Add.1, annexe, où on trouvera une liste détaillée des codes concernés). La nouvelle révision de la CTCI, Rev.3 refléterait également les modifications de forme apportées au texte de plusieurs centaines de positions, mais cela n'aurait pas d'effet sur le domaine qu'elle couvre ou sur leur signification.

#### Corrélation entre le SH 96 et la CTCI, Rev.3

6. La majorité des sous-positions à six chiffres du SH 96 sont en corrélation avec une rubrique de base de la CTCI, Rev.3. En raison des modifications indiquées ci-dessus, cependant, 140 sous-positions du SH 96 ne sont pas en relation biunivoque avec la rubrique de la CTCI, Rev.3, mais au contraire renvoient à plusieurs rubriques de base de la CTCI, Rev.3. La plupart de ces sous-positions correspondent à des rubriques de base du même groupe (à trois chiffres) de la CTCI, Rev.3, mais 16 d'entre elles correspondent à des rubriques de base de différents groupes.

-----